

Le
SICTOBA

DONNONS DU SOUFFLE
À NOS PAYSAGES

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2011



SOMMAIRE

I. Les indicateurs techniques	3
A. Indicateurs relatifs à la collecte des déchets ménagers.....	3
1. Territoire desservi.....	3
2. La collecte sélective	4
3. Les déchetteries et le service de collecte des encombrants	7
B. Indicateurs relatifs au traitement des déchets ménagers.....	13
1. Localisation des unités de traitement des déchets ménagers	13
2. Le traitement des déchets ultimes.....	14
3. La plate forme de compostage des biodéchets à Barjac.....	16
4. Généralisation du compostage.....	16
5. L'aire d'accueil des déchets verts à Vallon-Pont d'Arc	18
6. Mesures pour la santé et l'environnement.....	19
C. Schéma de synthèse.....	20
II. Les indicateurs financiers	21
A. Les modalités d'exploitation.....	21
B. Les dépenses et leur financement	22
1. Financement des services.....	22
2. Détail des coûts.....	23
3. Synthèse	25



I. Les indicateurs techniques

Le SICTOBA est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui exerce la compétence traitement des ordures ménagères. Il réalise également la collecte des encombrants, assure la gestion des déchetteries ainsi que la mise en place et le fonctionnement de la collecte sélective.

La collecte des ordures ménagères résiduelles reste à la charge des communes ou EPCI adhérents.

A. Indicateurs relatifs à la collecte des déchets ménagers

1. Territoire desservi

Le SICTOBA est composé de 51 communes membres soit 29 810 habitants (source INSEE-population légale 2011 applicable au 1^{er} janvier 2011).

Communes et Communautés de Communes adhérentes au SICTOBA

- **Communes indépendantes** (944 habitants) :
Beaulieu, St André de Cruzières

- **CDC du Pays Beaume Drobie** (7821 habitants) :
Beaumont, Chandolas, Dompnac, Faugères, Joyeuse, Lablachère, Laboule, Loubaresse, Payzac, Planzolles, Ribes, Rocles, Rosières, St André Lachamp, St Genest de Beauzon, St Mélan, Valgorge, Vernon

- **CDC des Gorges de l'Ardèche** (9753 habitants) :
Balazuc, Bessas, Chauzon, Grospierres, Labeaume, Lagorce, Pradons, Ruoms, Salavas, Sampzon, St Alban Auriolles, Vallon Pont d'Arc

- **CDC des Grands Sites des Gorges de l'Ardèche** (1273 habitants) :
Labastide de Virac, Orgnac l'Aven, Vagnas

- **CDC Cévennes Vivaroises** (558 habitants) :
Malarce sur la Thines, Montselgues, Sablières, Ste Marguerite Lafigère

- **CDC du Pays des Vans** (4874 habitants) :
Chambonas, Les Assions, Les Vans, Gravières, Les Salelles, St Pierre St Jean

- **SICOM de Granzon et Claysse** (4587 habitants) :
Banne, Barjac, Berrias et Casteljau, Malbosc, St Paul le Jeune, St Sauveur de Cruzières

Il est important de noter que le tourisme a un impact fort sur la production de déchets qui est multipliée par plus de 3 durant la saison estivale.

Cette saisonnalité de la production de déchets contraint la collectivité à mettre en place une organisation spécifique en termes de moyens humains et matériels durant la saison estivale.

2. La collecte sélective

Toutes les communes du territoire du SICTOBA et la majeure partie des établissements touristiques sont concernés par la collecte sélective du verre, des revues journaux-magazines et des emballages ménagers recyclables.

En 2008, le Comité Syndical a voté un scénario pour la généralisation du compostage. L'opération s'est concrétisée en 2009 par l'embauche d'un chargé de mission compostage.

En 2010, l'opération de promotion du compostage à l'ensemble du territoire a démarré et se terminera en 2013 pour ce qui concerne la promotion du compostage individuel.

a) Modes et fréquences de collecte du verre, du papier, des emballages ménagers et des biodéchets

	Equipements	Zone concernée	Fréquence de collecte	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
COLLECTE DU VERRE	369 Colonnes	Les communes de plaine et des établissements touristiques	Tournées régulières plus intervention sur demande téléphonique	SORECA	IPAQ Lavilledieu (07)	BSN Labégude (07)	Fabrication de bouteilles en verre
	210 Bacs roulants operculés verts de 660l	Les communes de montagne	Collecte des bacs 660 l : 17 tournées maximum par an	Plancher Lavilledieu (07)			

	Equipements	Zone concernée	Fréquence de collecte	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
COLLECTE DU PAPIER	215 Colonnes papier 4 m3	Les communes de plaine et des établissements touristiques	Tournées régulières plus intervention sur demande téléphonique	Plancher Lavilledieu (07)		Norske Skog à Golbey (88)	Papier recyclé, papier journal
	124 bacs operculés bleus de 660l	Les communes de montagne	Collecte des bacs 660 l : 12 tournées maximum par an				

Rapport sur le prix et la qualité du service 2011 : indicateurs techniques

	Equipements	Zone concernée	Fréquence de collecte	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
COLLECTE DES EMBALLAGES	1804 bacs operculés jaunes d'un volume de 360, 660 et 1000 l	Toutes les communes et des établissements touristiques	Hiver : C1 communes de plaine et C0,5 communes de montagne Eté : fréquences doublées pour toutes les communes plus un 3ème passage sur des points très fréquentés	SITA MOS	Plancher Lavilledieu (07)	VAL'AURA (69)	Acier : Objets en acier
							Aluminium : Objets en alu
							Plastiques : Laine polaire, bac poubelle, pots de fleur, flacons plastiques...
							Cartonnettes : Carton ondulé
							Briques alimentaires : Papier cadeau, papier toilette, essuie tout

	Equipements	Zone concernée	Fréquence de collecte	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
OPERATION TEST DE COLLECTE DES BIODECHETS	Bacs à biodéchets 360 l	Barjac (la collecte sur St Paul Lejeune a été supprimée en avril 2011 suite à la mise en place de composteurs de quartiers)	C1	SICOM de Granzon et Claysse		Plateforme de compostage de Barjac	Compost

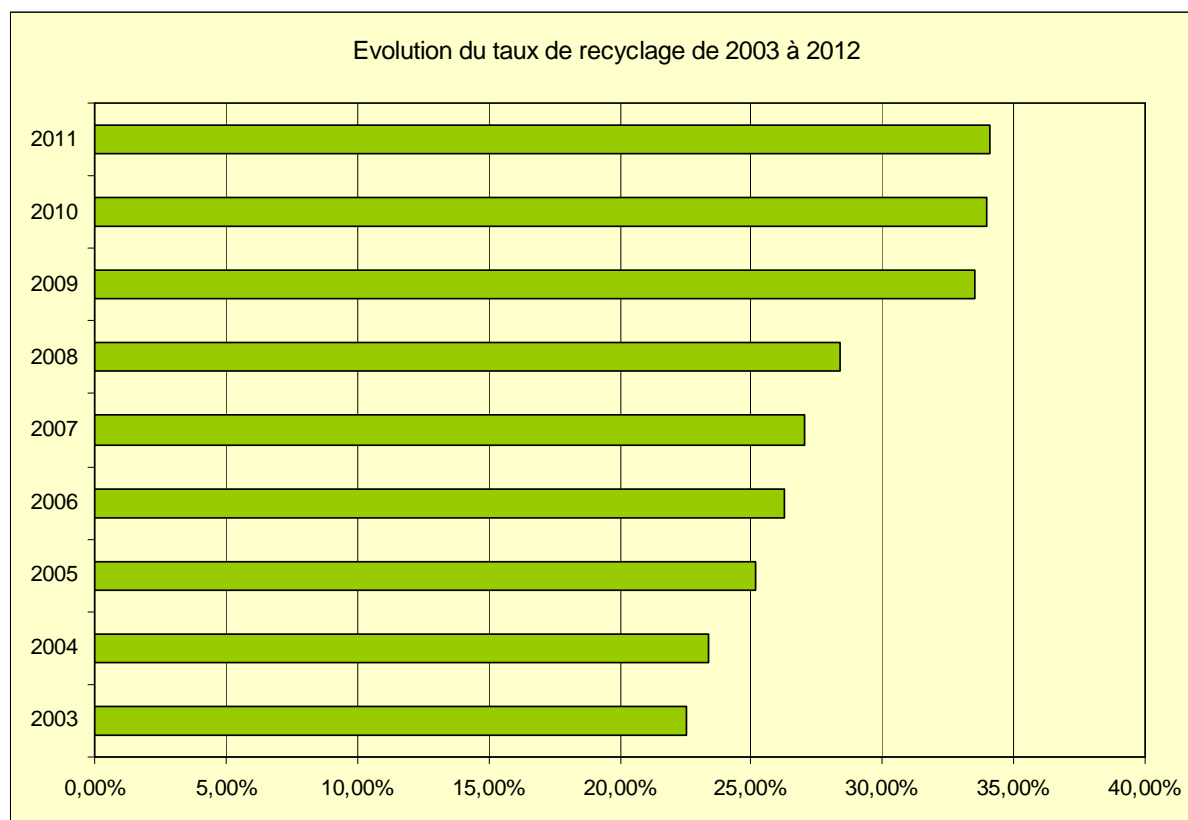
	Equipements	Zone concernée	Fréquence de collecte	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
COMPOSTAGE INDIVIDUEL	3000 foyers équipés au 31/12/2011	50 communes				Compostage In situ	Compost

b) Les résultats de la collecte sélective : verre, papier, emballages ménagers recyclables et biodéchets

Globalement, la quantité de déchets collectée augmente chaque année.

	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
VERRE	1949	1828	1876	1711	1626	1658	1534	1503	1546	1337
PAPIER	738	681	655	699	667	623	612	580	619	471
EMBALLAGES	965	969	928	859	727	616	539	485	454	32
ORDURES MÈNAGERES	11 739	11 689	11 822	11 932	11 970	12 076	11 746	11 894	12 133	12 839
BIODECHETS	26	51	52	54	65	61	64	67	70	60
TOTAL	15 417	15 218	15 333	15 255	15 055	15 034	14 495	14 529	14 822	14 739

L'efficacité de la collecte sélective est évaluée en fonction du taux de recyclage*. Comme on peut le remarquer sur le graphique ci-dessous, le taux de recyclage n'a pas cessé d'augmenter. En 2009, le taux de recyclage a fait un bon en avant (33,51%). Cette évolution est due en partie à la mise en place d'une filière de recyclage des gravats. En 2010, le taux de recyclage est de 33,99 %. En 2011 le taux de recyclage continue à augmenter : il est de 34,12%.



* Il s'agit du rapport entre la quantité de déchets recyclés et le gisement global de déchets (ordures ménagères et déchetteries).

c) **Résultats par matériaux de la collecte sélective des emballages ménagers recyclables**

Matériaux	Tonnages valorisés	Kg/hab/an
Briques alimentaires ELA	64.63	12.86
Cartonnettes	303.39	
Aluminium	6.10	0,21
Acier	89.56	3.13
PET coloré	37.36	6,44
PET incolore	90.97	
PEHD	55.71	
Verre	1 949.26	68.12
Refus de tri	317.23	11.09

En 2010, le taux de refus dans les bacs jaunes avait atteint le taux record de 42% et la quantité d'emballages ménagers recyclée avait diminuée. En 2011 on note une très nette amélioration : 86 tonnes d'emballages ménagers recyclées en plus par rapport à 2010 et un taux de refus de 33 % qui reste néanmoins encore élevé.

3. Les déchetteries et le service de collecte des encombrants

Pour lutter contre les dépôts sauvages, un service de collecte des objets encombrants à domicile sur rendez-vous a été mis en place en 1987.

Peu à peu un réseau de déchetteries a été créé, la collecte des encombrants est maintenant réservée aux usagers ne pouvant pas se rendre sur les déchetteries.

a) **Les déchetteries**

Le SICTOBA compte actuellement 6 déchetteries : Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Vallon Pont d'Arc, Les Vans et Barjac.

Déchetterie de Joyeuse

Ce site a été construit en 1988 par une société privée qui exploite pour le compte du SICTOBA le haut et le bas de quai. Le SICTOBA est dans l'attente d'un terrain fourni par une des collectivités du secteur pour réaliser un équipement plus fonctionnel que l'actuel.

Déchetterie de Vallon Pont d'Arc

Ce site a été construit en 2006 et ouvert en 2007.

Le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai (gardiennage et entretien du site). Le bas de quai (enlèvement des bennes et traitement des déchets) est confié à un prestataire de service.

Déchetterie de Ruoms

Ce site a été construit en 1996 sur l'ancienne décharge communale. Depuis juin 2004 le SICTOBA exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

Déchetterie de Beaulieu

Ouverte en 1992, le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

Déchetterie de Les Vans

Déchetterie ouverte au 1^{er} janvier 2004. Le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

Déchetterie de Barjac

Déchetterie ouverte au 1^{er} janvier 2004. Le SICTOBA est propriétaire du site et exploite en régie le haut de quai. Le bas de quai est confié à un prestataire de service.

L'accès aux déchetteries est autorisé pour les habitants et professionnels résidant sur une des communes adhérentes au SICTOBA. Les professionnels sont acceptés gratuitement sous conditions fixées dans un règlement voté par le comité syndical.

(1) Evolution des tonnages collectés en déchetterie de 2002 à 2011

	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Encombrants	2 000,66	1933,36	1712,06	1621,61	1539,32	1447,60	1577,23	1493,63	1286,33	1152,58
Cartons	553,26	543,65	498,36	544,07	429,90	462,90	372,95	357,86	376,39	292,46
Ferrailles	646,81	842,82	972,21	876,70	841,02	865,70	897,58	917,86	892,16	837,72
Bois	1 061,40	953,12	792,24	685,51	638,93	551,81	483,73	180,62		
Gravats	1 477,68	1703,07	1532,23							
DMS	51,04	54,22	44,67	38,07	32,20	47,82	40,41	30,14		
Piles	5,45	5,61	5,58							
Batterie	0	0	0							
DEEE	171,13	57,24								
Mobilier Plastique	13,36	9,48								
Lampes et néons	0,70	1,10								
Cartouche d'encre	0,79	0,41								
Huiles végétale	3,87	6,20								
Huiles minérales	12,96	13,95								
Capsules Nespresso	1,01									
Pneumatiques	4,40									
TOTAL*	6004,53	6124,23	5558,15	3765,96	3481,37	3375,83	3371,9	2973,03	2554,58	2282,76

Après une forte augmentation du tonnage apporté en déchetterie entre 2009 et 2010 (+ 9,24 %) et une forte augmentation du taux de recyclage (62% en 2009 / 67% en 2010). On note pour 2011 une légère baisse quant aux tonnages déposés en déchetterie : - 1,95% par rapport à 2010 et une baisse du taux de recyclage qui aujourd'hui est à 66%.

(2) Tonnage* de chaque matériau collecté par déchetterie en 2011

	Encombrants (tonnes)	Cartons (tonnes)	Ferrailles (tonnes)	Bois (tonnes)	Gravats (tonnes)	DEEE (tonnes)	Mobilier plastique (tonnes)
Barjac	276.40	NC	69.16	164.92	277.86		
Beaulieu	238.80	57.58	77.40	121.42	159.42	36.47	
Les Vans	442.87	106.76	111.52	197.38	291.94	63.40	
Joyeuse	386.72	104.98	132.02	129.00			
Ruoms	344.30	68.12	143.47	225.14	306.32		13.36
Vallon	311.57	73.30	113.24	217.54	442.14	71.26	
Etablissements touristiques		22.02					
CdC des Gorges de l'Ardèche		120.50					
TOTAUX	2 000.66	553.26	646.81	1 055.40	1 477.68	171.13	13.36

*Tonnage hors DMS, piles, batteries, lampes et néons, cartouche d'encre, huiles végétales et huiles minérales.

Il est important de signaler que les déchetteries font l'objet de visites intempestives de manière régulière. Cela a plusieurs conséquences :

- La baisse du taux de recyclage.
- Un manque à gagner pour la collectivité : certains matériaux tels que les ferrailles et les batteries ont une valeur de rachat (depuis plusieurs années, aucune batterie n'est valorisée car elles sont volées).
- Des dégradations sur les sites : grillages découpés, portails forcés, bungalows cassés... La réparation des équipements dégradés représente un coût important pour le syndicat. De surcroît, le vidage des bennes sur le quai et la dispersion des déchets contraignent les gardiens à passer chaque matin une partie de leur temps à ranger et à nettoyer.

(3) Destination des déchets récupérés en déchetterie

	DECHETTERIES CONCERNEES	COLLECTEUR	TRI	TRAITEMENT	DESTINATION FINALE
Encombrants	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans, Barjac	Ets Plancher (07)	Ets Plancher Broyage et déferrailage	SICTOBA Enfouissement	ISDND Gropierres (07)
	Joyeuse	COVED	ISDND de Roussas (26)		
Ferrailles	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans, Barjac	GDE Aubenas (07)	GDE Aubenas (07)	Salaise sur Sanne (38) Fonderie	Production d'objets en métal
	Joyeuse	COVED			
Cartons	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans	Ets Plancher (07)	Centre de tri Plancher Lavilledieu (07)	Eryn Leydier	Production de carton ondulé
	Joyeuse	COVED			
	Barjac	Interne	Plate forme de compostage	Co-compostage déchets verts et biodéchets	Production de compost
Bois	Barjac, Beaulieu, Ruoms, Les Vans, Vallon	Ets Plancher (07)	Plancher Lavilledieu (07)	RBM Valfibois Sorgues (84) Savoie Pan(73) Tournon	Production de panneaux de particules ou valorisation énergétique
	Joyeuse	COVED			
Batteries	Toutes les déchetteries	Recylex (69)			Traitements spécifiques et recyclage
Piles	Toutes les déchetteries	Corepile			Traitements spécifiques et recyclage
Capsules Nespresso	Toutes les déchetteries	Collectors			Recyclage matière et compostage

Rapport sur le prix et la qualité du service 2011 : indicateurs techniques

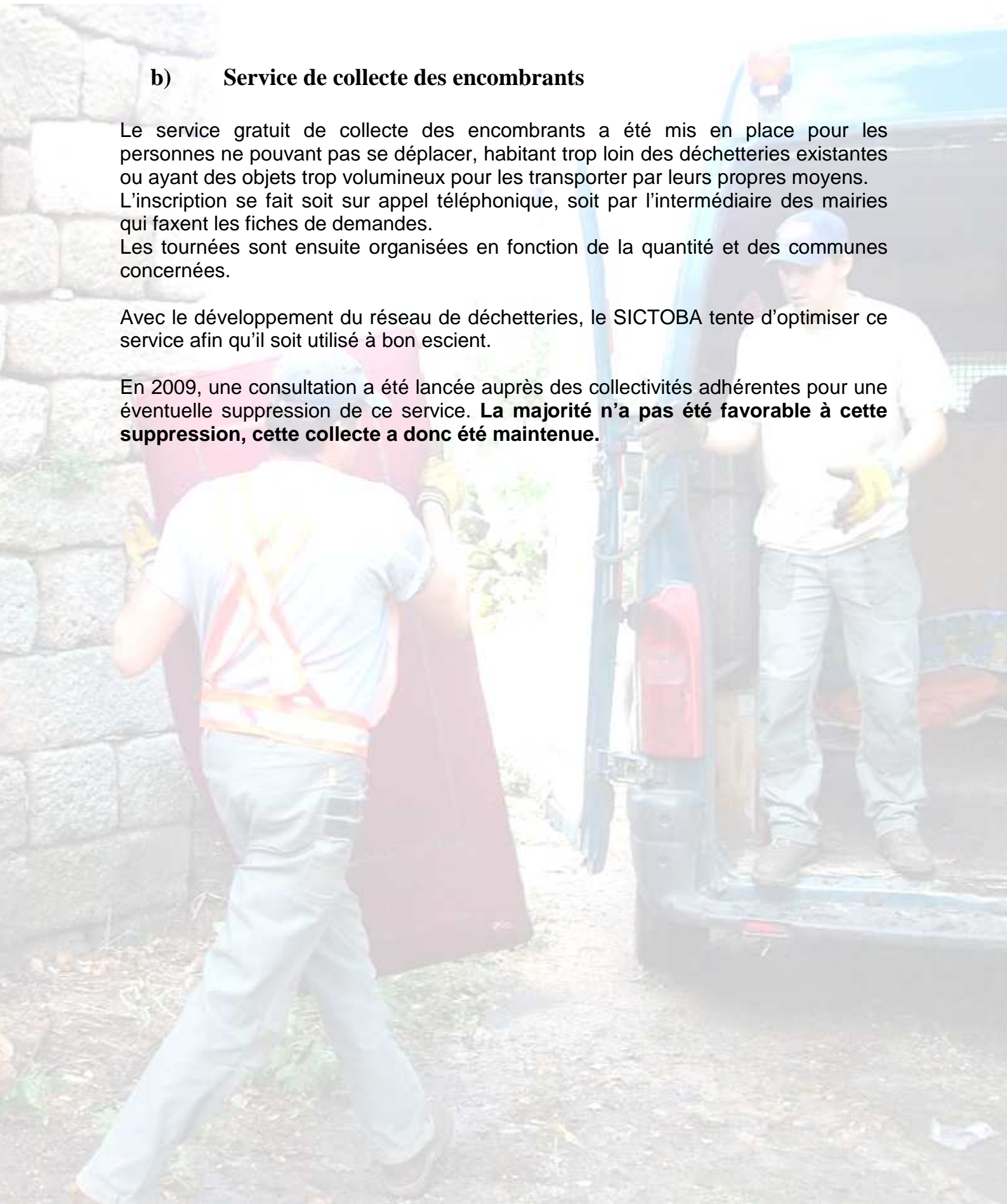
	DECHETTERIES CONCERNEES	COLLECTEUR	TRI	TRAITEMENT	DESTINATION FINALE
Cartouches d'encre	Toutes les déchetteries	Collectors			Réutilisation après remplissage ou valorisation énergétique
Ampoules à économie d'énergie	Toutes les déchetteries	Recylum	COVED Clermont Ferrand		Recyclage du verre, des métaux et récupération du mercure
Huiles de vidange	Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Vallon et Les Vans	Entreprise Volle	SARL Pierre Volle (26)	Cimenterie Lafarge (07)	50% de valorisation énergétique. 50% de régénération (3l d'huile usagée pour 2l d'huile propre)
	Barjac	Chimirec Socodéli	Chimeric Socodéli (30)	NC	
Huiles de friture	Toutes les déchetteries	Huilétic	Asperjoc (07)	Lorrainegies (54)	Fabrication d'huile de chaine de tronçonneuse
Déchets ménagers spéciaux	Barjac, Beaulieu, Joyeuse, Vallon et Les Vans	SARPI LA TALAUDIÈRE (42)			Élimination ou traitement spécifique
Gravats	Barjac, Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans	SITA Mos	ADCEG Lavilledieu (07)	Broyage et recyclage	Matériaux utilisés dans les travaux publics
Textiles	Toutes les déchetteries	Philtex et recycling (30)		Tri	Vente et chiffonnerie
DEEE	Les Vans, Vallon et Beaulieu	Veolia	Gros électroménager hors froid PURFER (69)		Valorisation matière et traitement spécifique
			Gros électroménager froid TERCOVAL (73)		
			Petit électroménager et écran IMMARK (30)		
Déchets verts	Barjac	Interne	Plateforme de compostage	Co-compostage déchets verts et biodéchets	Production de compost
	Vallon		Aire de broyage des déchets verts	Compostage avec les déchets organiques de la distillerie de Vallon	
Mobilier plastique	Ruoms	Ets Plancher	Ets Plancher	Filières de régénération permettant la fabrication de granulés	Fabrication de nouveaux objets en plastique
	Vallon	Ets Plancher	Ets Plancher	Pneus	Fabrication de nouveaux produits : gazons synthétiques pour terrains de football ou rugby, sous couches de routes, bitumes...

b) Service de collecte des encombrants

Le service gratuit de collecte des encombrants a été mis en place pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, habitant trop loin des déchetteries existantes ou ayant des objets trop volumineux pour les transporter par leurs propres moyens. L'inscription se fait soit sur appel téléphonique, soit par l'intermédiaire des mairies qui faxent les fiches de demandes. Les tournées sont ensuite organisées en fonction de la quantité et des communes concernées.

Avec le développement du réseau de déchetteries, le SICTOBA tente d'optimiser ce service afin qu'il soit utilisé à bon escient.

En 2009, une consultation a été lancée auprès des collectivités adhérentes pour une éventuelle suppression de ce service. **La majorité n'a pas été favorable à cette suppression, cette collecte a donc été maintenue.**



B. Indicateurs relatifs au traitement des déchets ménagers

1. Localisation des unités de traitement des déchets ménagers

	Unité de traitement	Mode de traitement
Déchets ultimes	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux du SICTOBA. Lieu dit « La Luzerette » Grospierres (07)	Enfouissement des déchets par compactage

	Collecteur	Centre de tri	Repreneur	Devenir
Verre	SORECA Plancher Lavilledieu (07)	IPAQ Lavilledieu (07)	BSN Labégude (07)	Fabrication de bouteilles en verre
Papier	Plancher Lavilledieu (07)		Norske Skog à Golbey (88)	Papier recyclé, papier journal
Emballages	SITA MOS	Plancher Lavilledieu (07)	VAL'AURA (69)	Acier : Objets en acier
				Aluminium : Objets en aluminium
				Plastiques : Laine polaire, bac poubelle, pots de fleur, flacons plastiques...
				Cartonnette : Carton ondulé
Biodéchets	SICOM Granzon et Claysse		Plateforme de compostage de Barjac	Compost
Compostage individuel			Compostage In situ	Compost

2. Le traitement des déchets ultimes

Depuis 1976, les déchets ménagers des 51 communes sont acheminés vers l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du SICTOBA qui traite la totalité des déchets ultimes du syndicat (ordures ménagères et encombrants) soit environ 13 000 tonnes par an.

Le 24 octobre 2008, le SICTOBA a obtenu l'autorisation d'agrandir l'ISDND en créant un nouveau casier, le casier 5. Ce casier de 2,3 hectares a une capacité de stockage de 130 100 m³ soit une durée d'exploitation estimée à 10 ans.

Les travaux de création du casier 5 et de réhabilitation du casier 4 se sont déroulés de janvier à septembre 2009. Pendant les travaux, les déchets apportés au SICTOBA ont été transférés vers un ISDND de la vallée du Rhône.

Malheureusement, au cours des travaux, un incident est survenu : une tranchée drainante prévue dans l'angle sud-est du casier 5 au niveau de l'alvéole 1, ayant pour rôle de rabattre les eaux souterraines en période de très hautes eaux, n'a pas pu être réalisée en raison de la dureté de la roche. Il a donc fallu trouver une nouvelle solution pour drainer ces eaux souterraines.

Pour des raisons financières (le transfert des déchets ayant été budgété jusqu'au mois de juin 2009) et après avoir pris toutes les précautions concernant les risques de pollution des eaux souterraines, le Bureau du Syndicat a décidé de commencer l'exploitation de l'alvéole 1 du casier 5 en juillet 2009.

Pendant ce temps, le SICTOBA accompagné de bureaux d'études et du BRGM a continué ses études afin de remédier à l'impossibilité de réaliser cette tranchée drainante. En juin 2010, le Bureau d'étude ANTEA a proposé de mettre en place dans le sous sol de l'alvéole 1 un géosynthétique drainant. Cette solution a été validée par le BRGM en octobre 2010.

En 2011, le Syndicat a donc transféré les déchets déposés dans l'alvéole 1 vers l'alvéole 2 afin de pouvoir mettre en place ce géosynthétique drainant. Les travaux de reprise de l'alvéole 1 se dérouleront courant 2012.

Le Syndicat a fait l'acquisition d'un nouveau compacteur d'occasion afin d'assurer le compactage des déchets jusqu'à la fermeture du casier 5.

Modalités de traitement des déchets ultimes sur le site du SICTOBA

Sur ce site ne sont acceptés que les déchets ménagers ou les déchets assimilables aux ordures ménagères ainsi que les encombrants ménagers provenant exclusivement des communes adhérentes au syndicat.

Tous les déchets font l'objet :

- d'un contrôle visuel lors du vidage des bennes,
- d'un contrôle de non réactivité avant la pesée,
- d'une pesée avec émission de bordereau.

Conformément à l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 révisé, les conditions d'exploitation sont les suivantes :

- les déchets sont vidés et compactés dans le casier en cours d'exploitation,
- les lixiviats sont récupérés et acheminés par gravité vers un bassin de rétention pour traitement ultérieur avant rejet dans le milieu naturel conformément aux normes imposées dans l'arrêté préfectoral.

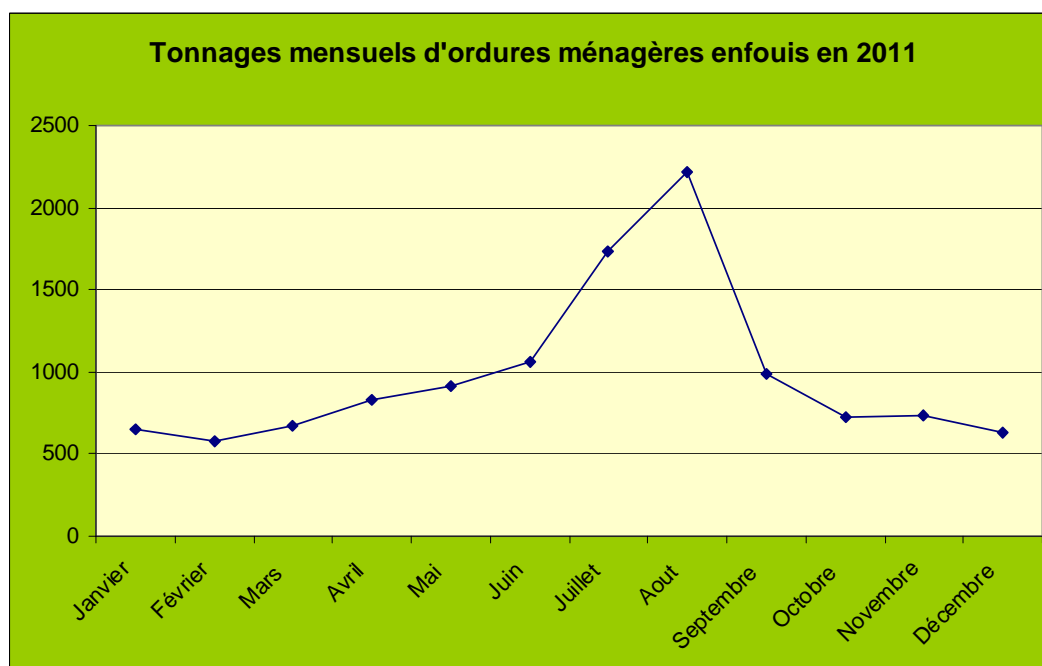
(1) Evolution du tonnage d'ordures ménagères enfoui de 2003 à 2011

	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Tonnage	11738,65	11688,95	11821,86	11 932,4	11 970,01	12 078,3	11 745,8	11 894,3	12 133,3

50% du tonnage total est produit de juin à septembre.

Ce pic estival implique une gestion spécifique avec du matériel dimensionné pour recevoir ces tonnages.

On constate une baisse de tonnage depuis 2003 avec une légère remontée en 2006. La quantité d'ordures ménagères enfouie est grandement influencée par la fréquentation touristique.



3. La plate forme de compostage des biodéchets à Barjac

La plate forme de compostage des déchets organiques créée en 2001 est située sur la commune de Barjac.

Elle est constituée par une aire de 2 300 m² d'enrobé étanche et a été dimensionnée pour une capacité théorique de 700 tonnes par an de déchets à composter.

Elle traite actuellement les déchets organiques collectés sur la commune de Barjac (26 tonnes en 2011) ainsi que les déchets verts et les cartons des communes environnantes (tonnage estimé à 250 tonnes).

A partir des déchets compostables récupérés l'objectif est la production d'un compost de qualité. La démarche qualité engagée par le SICTOBA a permis d'adhérer à la « Charte Qualité des Composts » mise en place par l'Ademe et la Région Rhône Alpes.

La filière technique est la suivante :

- stockage des matériaux,
- broyage,
- mise en andain,
- retournements réguliers et contrôle de la température et de l'humidité
- fermentation pendant 6 mois,
- maturation pendant 2 mois,
- criblage.

Le compost est en vente depuis octobre 2006 aux tarifs suivants :

- 1,50€ les 50 litres de compost non conditionné en libre service,
- 20€ le m³.

4. Généralisation du compostage

La pratique du compostage doit être étendue à l'ensemble des communes adhérentes. A ce titre, un Chargé de mission sur ce thème a été embauché en 2009.

Le SICTOBA généralise le compostage sur l'ensemble de son territoire en vue d'atteindre les objectifs de recyclage fixés dans le P.I.E.D. (Plan Interdépartemental d'Élimination des Déchets) et de réduire les quantités de déchets enfouis dans l'I.S.D.N.D.



Photo 1 : distribution de composteurs individuels à Malarce sur la Thines

Cette opération, subventionnée par L'ADEME, Le Conseil Général de l'Ardèche, Le Pays de l'Ardèche Méridionale, La Région Rhône-Alpes et Le Conseil Général du Gard s'appuie sur un développement au niveau du territoire avec :

Le compostage individuel

Les foyers disposant d'un jardin ont pu faire l'acquisition d'un composteur individuel de 420 litres accompagné d'un bioseau et d'un guide du compostage pour la somme de 18.50 €. Au total, 3000 composteurs ont été distribués depuis l'été 2010.

Le compostage de quartier

Les aires de compostage permettent aux habitants qui n'ont pas de jardin de composter leurs biodéchets avec leurs voisins.

Sur l'année 2011, on compte 8 aires de compostage en fonctionnement :

- Saint André de Cruzières (Hameau de Chadouillet),
- Labeaume (Le Village),
- Rocles (Lotissement de l'Hubac),
- Beaulieu (Lotissement proche de l'Auberge de La Gare),
- Saint Paul le Jeune (Mairie et Lotissement),
- Commune de Joyeuse (Mairie),
- Salavas.



Photo 2 : Compostage de quartier à Beaulieu

Le compostage par les gros producteurs

Le SICTOBA a accompagné une trentaine de gros producteurs de plus ou moins grande capacité d'accueil.

Les gérants des établissements ont été satisfaits des équipements (qualité et coût du matériel, montage, esthétique etc.) et de l'accompagnement du SICTOBA. Environ 38 tonnes de déchets ont pu être déviées de l'enfouissement.



Photo 3 : Compostage chez un gros producteur

5. Programme Local de Prévention

En 2009, le Grenelle de l'Environnement a fixé un objectif principal de réduction de 7% des ordures ménagères et assimilées d'ici 2014. Au niveau du SICTOBA, l'enjeu est de taille car le syndicat dessert 51 communes, soit environ 41 565 habitants (population lissée sur l'année en prenant en compte la population touristique), tous producteurs en moyenne de 350 kg d'ordures ménagères par an (*collecte des ordures ménagères et collecte sélective*).

Pour atteindre cet objectif, le SICTOBA vise à élargir son champ d'action et s'est inscrit dans un programme local de prévention des déchets d'une durée de cinq ans (2010/2014), sous l'égide de l'ADEME.

Ce programme ambitieux comporte des actions de réduction de la quantité de déchets et/ou de leur nocivité :

- Sensibilisation à la réduction des déchets
- Généralisation du compostage individuel
- Généralisation du compostage de quartier
- Généralisation du compostage par les gros producteurs
- Cantines scolaires : gaspillage et compostage
- Stop pub
- Evénements festifs pauvres en déchets
- Récupération pour réemploi des cartouches d'encre
- Promotion de l'eau du robinet
- Réemploi
- Déchets des collectivités
- Promotion des couches lavables
- Mobilisation des acteurs du tourisme

6. L'aire d'accueil des déchets verts à Vallon-Pont d'Arc

Une plate-forme destinée à recevoir les déchets verts jouxte le site de la déchetterie de Vallon-Pont-d'Arc.

Les horaires d'ouverture sont les mêmes que ceux de la déchetterie.

Le SICTOBA assure le contrôle de la qualité des apports et fait procéder à plusieurs campagnes de broyage chaque année.

Le broyat est ensuite repris par la distillerie qui l'intègre à son compost de rafles de raisin.

La quantité de déchets verts reçue sur ce site est importante et en constante augmentation.

Le tonnage reçu sur ce site a été estimé (le SICTOBA ne dispose sur ce site, comme à Barjac d'aucun moyen de pesée) à 400 tonnes.

7. Mesures pour la santé et l'environnement

L'ISDND de Grospièrres dans lequel sont enfouis les déchets ultimes des communes adhérentes a fait l'objet de nombreux travaux de réhabilitation et de mise en conformité :

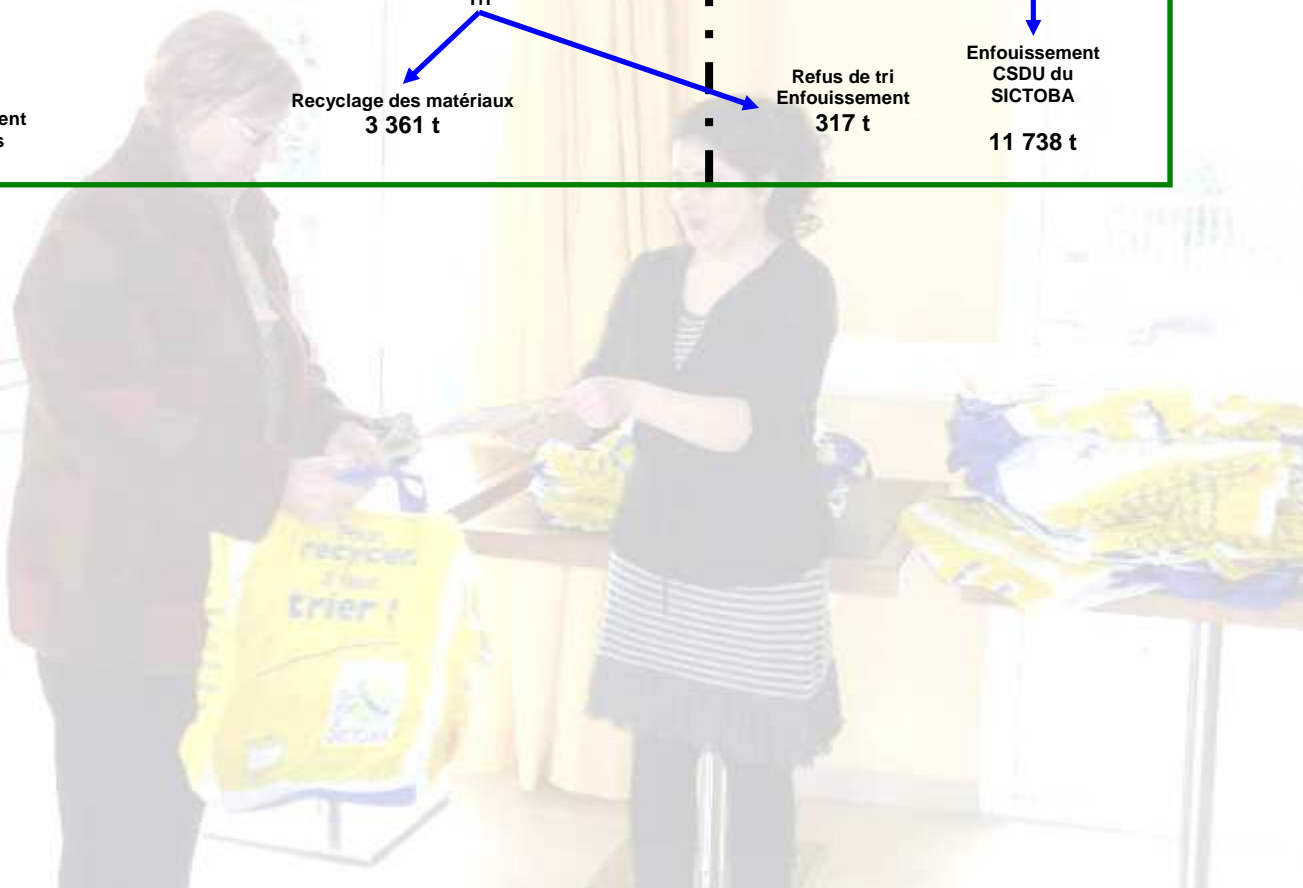
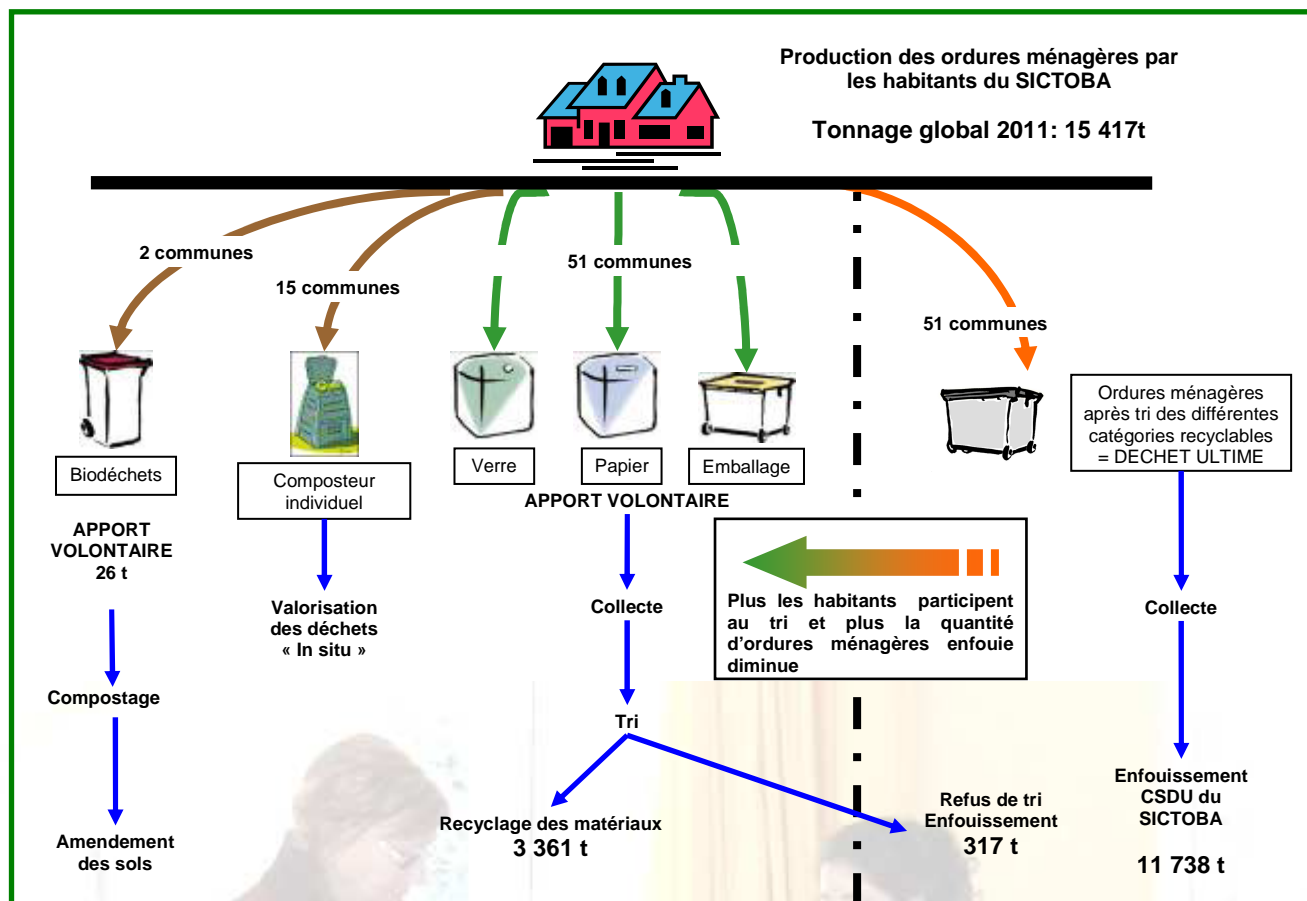
- construction d'une station de traitement des lixiviats (1998),
- fermeture et réhabilitation des casiers 1,2 et 3 (2001),
- mise en conformité du casier 4 en cours d'exploitation (2001),
- réhabilitation de l'alvéole 1 du casier 4 (2006),
- création de l'alvéole 3 du casier 4 (2006),
- création d'une plate-forme de transfert des Ordures Ménagères Résiduelles dans l'attente du casier 5 (2008)
- travaux de réhabilitation de l'alvéole 3 du casier 4 et création du casier n°5 (2009),
- location d'une unité d'ultrafiltration pour l'amélioration du traitement des lixiviats (2010).

Ces travaux réguliers permettent une bonne intégration paysagère du site dans son environnement ainsi que le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'exploitation en vigueur.



C. Schéma de synthèse

Le schéma suivant donne une vision globale de l'organisation du traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective, hors déchetteries, sur le territoire du SICTOBA.



II. Les indicateurs financiers

A. Les modalités d'exploitation

Les principales prestations réalisées par le SICTOBA sont résumées dans le tableau ci dessous :

	Régie syndicale	Marché de prestation de service
Exploitation d'ISDND et de la station de traitement des lixiviats	Personnel SICTOBA	-
Plate forme de compostage de Barjac	Personnel SICTOBA	-
Collecte des RJM	-	PLANCHER ENVIRONNEMENT
Tri des RJM	-	PLANCHER ENVIRONNEMENT
Collecte du verre	-	SORECA PLANCHER ENVIRONNEMENT (secteur montagne)
Collecte des emballages ménagers	-	SITA MOS
Tri des emballages	-	PLANCHER ENVIRONNEMENT
Maintenance des bacs jaunes	Personnel SICTOBA	-
Collecte des objets encombrants	Personnel SICTOBA	-
Bennes cartons campings et divers	-	PLANCHER ENVIRONNEMENT
Déchetterie de Les Vans	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : ETS PLANCHER, GDE, SITA MOS
Déchetterie de Barjac	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : ETS PLANCHER, GDE, SITA MOS
Déchetterie de Beaulieu	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : ETS PLANCHER, GDE, SITA MOS
Déchetterie de Ruoms	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : ETS PLANCHER, GDE, SITA MOS
Déchetterie de Vallon Pont d'Arc	Gardiennage : personnel SICTOBA	Enlèvement des bennes et traitement : ETS PLANCHER, GDE, SITA MOS
Déchetterie de Joyeuse	-	COVED

B. Les dépenses et leur financement

1. Financement des services

a) Modalités de financement

Le SICTOBA étant un E.P.C.I. sans fiscalité propre, chaque commune paye sa quote-part sous forme de participation, au prorata du service rendu selon un mode de calcul voté chaque année en Assemblée Syndicale.

Les autres recettes permettant de financer le service sont liées à la revente des matériaux issus des différentes collectes sélectives; celles-ci ne permettant pas d'équilibrer le service.

b) Les prestations rémunérées à des entreprises

Le tableau suivant liste les principales prestations de services ainsi que leur montant pour l'année 2011

Activité	Titulaire du contrat	Coûts 2011 (en €ttc)
Collecte des emballages ménagers (budget annexe collecte sélective)	SITA MOS	365 920,71
Tri des emballages ménagers	PLANCHER ENVIRONNEMENT	243 604,75
Collecte du papier	PLANCHER ENVIRONNEMENT	71 623,58
Tri du papier		
Collecte et traitement du verre	SORECA PLANCHER ENVIRONNEMENT	92 380,80
Prestation Broyage des déchets verts Barjac/ Vallon	ETS PLANCHER	7 597,58
Déchetteries de Les Vans, Barjac, Beaulieu, Ruoms et Vallon Pont d'Arc	GDE (ferrailles) SITA MOS (gravats) PLANCHER ENVIRONNEMENT (encombrants, bois et cartons)	335 625,84
Traitement des Déchets Ménagers Spéciaux	SIRA	40 766,73
Déchetterie de Joyeuse	COVED	132 803,06
Location d'une unité d'ultrafiltration pour le traitement des lixiviats sur l'ISDND	OVIVE / MOBIPUR	149 884,92

c) Définitions

Dans ce rapport l'analyse portera sur :

Le coût aidé TTC

Il comprend l'ensemble des charges liées à l'investissement et au fonctionnement pour une prestation donnée et il tient compte des aides à l'investissement, des soutiens au fonctionnement (aide d'Adelphé par exemple) ainsi que des recettes sur les matériaux recyclables.

C'est ce même coût qui est répercuté aux collectivités adhérentes.

Les coûts présentés sont issus de démarche analytique des coûts dénommée Compta-coûts qui a été développée par l'ADEME.

2. Détail des coûts

Le coût aidé :

- par tonne
- à l'habitant : sur les bases de la population légale 2011 (29 810 habitants)
- à l'habitant en lissant la production annuelle de déchets et en la ramenant à une population équivalente estimée à 43 764 habitants (calcul validé par l'ADEME).

a) Coût aidé du traitement des ordures ménagères résiduelles

Tonnage total enfoui en 2011 : 11 739 tonnes

106,00 €ttc/tonne
41,76 €ttc/hab. (INSEE)
28,44 €ttc/hab. (43 764)

b) Coût aidé des déchetteries et de la collecte des encombrants

Tonnage total récupéré dans les déchetteries en 2011 : 4 527 tonnes (hors gravats)

222,20 €ttc/tonne
33,74 €ttc/hab. (INSEE)
22,98 €ttc/hab. (43 764)

c) Coût aidé de la tonne de verre collectée de manière sélective

Tonnage de verre collecté en 2011 : 1 949 tonnes

20,7 €ttc/tonne
1,35 €ttc/hab. (INSEE)
0,92 €ttc/hab. (43 764)

d) Coût aidé de la tonne de RJM collectée de manière sélective

Tonnage de papier collecté en 2011 : 738 tonnes

5,4 €ttc/tonne
0,13 €ttc/hab. (INSEE)
0,09 €ttc/hab. (413 764)

e) Coût aidé de la collecte des emballages ménagers recyclables hors verre

Tonnage d'emballages collecté en 2011 : 965 tonnes (*dont 317 tonnes de refus*)

346,20 €ttc/tonne
11,21 €ttc/hab. (INSEE)
7,63 €ttc/hab. (43 764)

f) Coût aidé du compostage sur la plate forme de Barjac et du broyage à Vallon

26 tonnes de biodéchets ont été collectées par le SICOM de Granzon et Claysse sur la commune de Barjac.

Les apports de déchets verts et de cartons sur le site de Barjac sont estimés à 250 tonnes.

Le broyage de déchets verts sur la plate-forme de Vallon est estimé à 400 tonnes.

Tonnage total estimé en 2011 : 676 tonnes

47,20 €ttc/tonne
1,07 €ttc/hab. (INSEE)
0,73 €ttc/hab. (43 764)

3. Synthèse

Le tableau ci-dessous synthétise les coûts aidés du service d'élimination des déchets.

	Tonnage	Coût en €tc/tonne	Coût €tc/habitant pop INSEE 2011 (29 810)	Coût €tc/habitant (pop équivalente au tonnage produit - 43 764 hab)
Traitement des ordures ménagères résiduelles	11 739	106,00	41,80	28,44
Compostage/Broyage	676	47,2	1,07	0,73
Collecte verre	1 949	20,7	1,35	0,92
Collecte papier	738	5,4	0,13	0,09
Collecte et tri des emballages	965	346,20	11,21	7,63
Déchetteries/Collecte encombrants (hors gravats)	4 527	222,2	33,74	22,98
TOTAUX	20 594	129,20	89,26	60,80

Remarque

Etant donné l'impact du tourisme sur la production de déchets, le coût à l'habitant sur la base de la population INSEE est peu représentatif de la production moyenne de chaque habitant.

Sur la base des moyennes de production nationale de déchets, une population équivalente lissée a été calculée, elle s'élèverait à 43 764 habitants.

La dernière colonne du tableau donne le coût à l'habitant en prenant en compte cette population.



Quartier La Gare
07 460 BEAULIEU
Tel : 04.75.39.06.99 / Fax : 04.75.89.91.69
sictobacom@orange.fr